



Centre de gestion  
de Seine-et-Marne  
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 10 JUIN 2024

**EMPLOI, CARRIERES ET MOBILITE**

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 24-19**

**Convention de partenariat entre le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et l'Institut d'Etudes Politiques de Fontainebleau-UPEC**

**DATE DE CONVOCATION**  
Le 4 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Anne THIBAUT</b> Maire d' ARVILLE - Présidente	Présente	<b>Mme Isoline GARREAU</b> Maire de DIANT	Absente
<b>M. Vijay-Damien POIRIER</b> Conseiller municipal Mairie de CESSON	Pouvoir J. VACHER	/	
<b>M. Mathieu VISKOVIC</b> Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent*	<b>M. Pascal FOURNIER</b> Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Absent
<b>M. Gérard CHOMONT</b> Maire de Crégy-les-Meaux - 2 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent	<b>Mme Gisèle DEVIE</b> Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Absente
<b>M. Jean-François BERGAMINI</b> Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
<b>Mme Monique BOURDIER</b> Maire de BOULEURS - 3 <sup>ème</sup> Vice- président	Présente	<b>Mme Analia HALLER</b> Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Absente
<b>Mme Joëlle VACHER</b> Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	<b>Mme Valérie BENARD</b> Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Absente
<b>Mme Nicole VERTENEUILLE</b> Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Absente	<b>Mme Béatrice RIOLET</b> Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Absente

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20240610-24-19-DE  
Date de télétransmission : 13/06/2024  
Date de réception préfecture : 13/06/2024

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>M. Gérard CHANCLUD</b> Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Absent	<b>M. David CHARPENTIER</b> Adjoint au Maire de ESBLY	Présent
<b>M. François BOUCHART</b> Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Pouvoir A. THIBAUT	<b>Mme Françoise SAVY</b> Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Absente
<b>Mme Nathalie DUTRIAUX</b> Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	<b>M. Vincent MEVEL</b> Maire de LARCHANT	Absent
<b>M. Bernard JACOTIN</b> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Présent*	<b>M. Pierre YVROUD</b> Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
<b>Mme Marie-Martine SALLES</b> Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
<b>Mme Nicole BUROT</b> Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	<b>M. Laurent JACQUIN</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
<b>M. Patrick SNAKOWSKI</b> Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	<b>M. Jacques DELPORTE</b> Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Absent
<b>M. Thierry SEGURA</b> Maire de BOISSETTES	Pouvoir D. CHARPENTIER	<b>Mme Martine WESOLOWSKI</b> Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
<b>Mme Céline MICHARD</b> Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente*	<b>Mme Ornella GUY</b> Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
<b>M. Gilles GROSLEVIN</b> Maire de SOLERS – Membre du bureau	Pouvoir N. BUROT	<b>Mme Pascale PRUNET</b> Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
<b>M. François RATIER</b> Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent*	<b>M. Serge DURAND</b> Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Absent
<b>M. Julien BOUSSANGE</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	<b>Mme Valérie JACQUENET</b> Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
<b>Mme Pascale LEVAILLANT</b> Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Présente*	<b>Mme Claude RAIMBOURG</b> Adjointe au Maire de DOUE	Absente
<b>M. Alain AUBRY</b> Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
<b>Mme Ghyslaine COURET</b> Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Absente	<b>M. Jacques KECK</b> Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent*

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Eliane FERRER</b> Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	<b>Mme Isabelle PERIGAULT</b> Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
<b>Mme Emmanuelle VIELPEAU</b> Adjointe au Maire de MEAUX	Pouvoir M. BOURDIER	<b>M. Didier ATTALI</b> Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
<b>Mme Colette BOISSOT</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Présente	<b>Mme Annie FERRI</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Absente
<b>Mme Marie-Liesse DUPUY</b> Adjointe au Maire de MELUN	Absente	<b>Mme Monique CELLERIER</b> Adjointe au Maire de MELUN	Absente

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

<b>Membres titulaires du Conseil d'Administration</b>	27
<b>Membres suppléants du Conseil d'administration</b>	27
<b>Quorum</b>	14
<b>Présents</b>	8
<b>Présents prenant part au vote</b>	8
<b>Présents en visioconférence</b>	8
<b>Présents en visioconférence prenant part au vote</b>	8
<b>Pouvoirs</b>	5
<b>Votants</b>	21

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER**

#### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

Face à un contexte global de tensions sur le marché du travail affectant à la fois l'emploi privé et l'emploi public et générant par conséquent une baisse d'attractivité depuis plusieurs années pour les employeurs publics territoriaux, le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et l'institut d'Etudes Politiques de Fontainebleau-UPEC ont la volonté de travailler conjointement et de formaliser à ce titre, une convention de partenariat.

Ainsi dans le cadre de ses missions liées à la promotion de l'emploi public, le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne est régulièrement sollicité par des collectivités et établissements rencontrant des difficultés pour recruter des profils de catégorie A, B ou C (gestionnaire carrière et paie, responsable des ressources humaines, directeur des ressources humaines, responsable des finances, chargé de la commande publique, secrétaire général de mairie, etc...) alors que la fonction publique territoriale dispose de nombreux atouts : servir l'intérêt général au niveau local, évoluer dans sa carrière, accéder à la

formation professionnelle ou encore, travailler dans le respect des valeurs professionnelles et humaines communes.

L'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne comprend, en son sein, un Institut d'Études Politiques dénommé IEP de Fontainebleau-UPEC qui a notamment pour vocation de former des étudiants qui souhaitent exercer leur activité professionnelle au sein des collectivités locales sur des emplois de catégorie A. Ces formations intègrent des stages, l'intervention de professionnels issus des collectivités locales et peuvent être délivrées sous le régime de l'apprentissage.

Avec cette convention, les établissements ont à cœur d'œuvrer dans une démarche de proximité et d'accompagnement auprès des collectivités et des établissements publics du territoire dans le cadre de la promotion de l'emploi territorial pour le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, et de formation et d'enseignement auprès des étudiants pour l'IEP Fontainebleau.

Il est dès lors proposé au Conseil d'administration d'approuver la signature de cette convention de partenariat, d'une durée de 3 ans, articulée autour des axes de collaboration suivants :

- Développer la formation et la professionnalisation des étudiants s'orientant dans la fonction publique territoriale en proposant des contenus qui répondent de façon plus efficiente aux besoins des employeurs publics territoriaux ;
- Renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale par la promotion de l'emploi territorial et des métiers territoriaux auprès des étudiants ;
- Sensibiliser et accompagner les employeurs publics territoriaux dans l'accueil de stagiaires et d'apprentis/alternants.

Ces axes pourront s'inscrire dans le cadre de déploiement d'actions menées par les services de la Direction du pôle Emploi Carrières et Mobilité pour le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et dans le cadre des formations et autres actions notamment de recherche de l'IEP de Fontainebleau-UPEC en cohérence avec leurs missions respectives.

Enfin, les établissements s'engagent à mettre en œuvre les axes de collaboration qu'ils ont conjointement déterminés en faisant appel à leurs ressources humaines ou matérielles et en mobilisant les moyens et leviers d'action dont ils disposent.

**VU :**

- Articles L.452-1 à L.452-48 du Code général de la fonction publique.

**CONSIDÉRANT :**

Que ce partenariat contribue à la mission générale d'information sur l'emploi public territorial.

Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité

**DÉCIDE :**

**Article 1**

D'approuver la convention de partenariat avec l'Institut d'Études Politiques de Fontainebleau-UPEC.

**Article 2**

D'autoriser la Présidente à signer cette convention avec l'Institut d'Études Politiques de Fontainebleau-UPEC, ainsi que toutes les annexes y afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 10 juin 2024

La Présidente du Centre départemental de gestion,  
Maire d'Arville,



Anne THIBAUT  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*